



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 55198

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication le sentiment du Gouvernement devant les résultats obtenus par le comité départemental du tourisme de Seine-Saint-Denis visant à encourager la visite de sites industriels, d'entreprises, de laboratoires et d'atelier au cours de leur labour quotidien et les encouragements éventuels à apporter à la généralisation de cette démarche sur tout le territoire national. - Question transmise à M. le ministre délégué au tourisme.

Texte de la réponse

Compte tenu de l'importance grandissante du tourisme de découverte économique (anciennement « tourisme industriel »), ODIT France, en relation avec la direction du tourisme et l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie poursuit depuis 1999 un travail de veille régulier sur cette filière. Une enquête annuelle est réalisée à travers une base de données qui se développe et qui compte aujourd'hui plus de 4 000 entreprises, musées-patrimoines et sites scientifiques. Ainsi, l'enquête 2003 a porté sur 2 800 sites prenant en compte 2 400 entreprises et 400 musées/sites scientifiques. Elle a pu montrer que les entreprises ont attiré plus de 6,2 millions de visiteurs (+ 6,2 % par rapport à 2002), tandis que les musées/sites scientifiques en accueillent 7,2 millions (+ 4 % par rapport à 2002). Parallèlement, la direction du tourisme a engagé un partenariat avec la Fédération des écomusées et musées de société qui compte parmi ses adhérents de nombreux établissements axés sur le tourisme de découverte économique. La convention triennale signée entre le ministre délégué au tourisme et la Fédération des écomusées en 2002 porte notamment sur la conception d'une politique de développement touristique des écomusées (mise en place d'un dispositif d'observation et d'évolution qualitative de l'offre touristique du réseau, rédaction d'une charte de qualité de l'accueil du tourisme en écomusée), la création d'outils d'aide au développement professionnel des écomusées (nouvelles technologies de l'information et de la communication, formation des personnels au marketing et à l'accueil, aide à la création de boutiques sur les sites). Une nouvelle convention triennale 2005-2007 devrait permettre l'inscription du réseau des écomusées dans la dynamique du plan Qualité France, le développement de synergies entre les acteurs culturels et touristiques sur les territoires et le renforcement du tourisme de découverte économique.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55198

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 450

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3922